

CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

SIXIEME REUNION ANNUELLE

DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE DE L'ASSOCIATION

RESUME SUCCINCT DES DEBATS

mardi 13 janvier 1970

Deuxième partie

HAMBOURG

PRESIDENCE DE M. M. SCELBA

Président

La séance est reprise à 16 h 00.

Problèmes de l'industrialisation des Etats associés

M. DEWULF, rapporteur, rappelle que la Conférence entame pour la quatrième fois le débat sur l'industrialisation des E.A.M.A. Il y a un an à Tananarive, M. Ebagnitchie a fait introduire pour la première fois dans une résolution quelques paragraphes consacrés expressément au problème de l'industrialisation. Les débats qui, par la suite, ont eu lieu respectivement à Menton et à Niamey ont permis, grâce notamment aux réponses fournies à un questionnaire établi à cet effet, d'approfondir la question. Tous ces travaux ont débouché sur la résolution dont la Conférence est actuellement saisie.

Au stade actuel des débats, cette résolution ne va pas au-delà d'un texte de base. Il doit permettre de continuer la discussion pour aboutir à d'autres résolutions plus détaillées ou de caractère plus sectoriel.

L'orateur commente brièvement les considérants de la résolution qui mettent l'accent sur l'importance du secteur agricole pour l'industrialisation.

M. Dewulf passe ensuite en revue les divers points de la proposition de résolution. Ce texte souligne que la promotion industrielle des E.A.M.A. a été reconnue par la nouvelle convention comme un objectif fondamental de l'association, des moyens nouveaux

et spécifiques devant faciliter la réalisation de cet objectif. La mise en oeuvre de ces nouveaux moyens est subordonnée à une formulation plus précise de la politique d'industrialisation. La Commission des Communautés européennes est par conséquent invitée à définir la politique à suivre dans ce secteur et à entreprendre sans retard les études nécessaires, notamment en ce qui concerne les industries de base et d'exportation et les conditions propres à favoriser l'intégration économique régionale.

L'orateur rappelle ensuite que la proposition de résolution invite l'exécutif à adapter ses services aux exigences de la nouvelle politique et qu'elle insiste sur l'importance d'une collaboration efficace entre le F.E.D. et la B.E.I. Il faudra également rechercher une meilleure coordination dans le secteur industriel entre l'aide bilatérale et l'aide multilatérale publique.

Après avoir demandé que des études soient entreprises pour la mise en oeuvre rapide d'un système de garanties multilatérales des investissements privés, la proposition de résolution recommande, d'une part, aux E.A.M.A. d'intensifier leurs efforts de consultation et de coopération sur le plan régional et, d'autre part, à la C.E.E. d'étudier toutes les possibilités de faire participer les E.A.M.A. à des initiatives industrielles nouvelles.

La résolution souligne ensuite la nécessité de sensibiliser l'opinion publique au problème de l'industrialisation. Un chapitre spécial du rapport d'activité du Conseil lui devrait être consacré chaque année.

L'orateur attire l'attention sur le caractère quelque peu particulier du paragraphe 13. Il en ressort notamment que seule la résolution a été adoptée, le rapport proprement dit n'ayant pas fait l'objet d'un vote. L'orateur précise, en conclusion, que si l'exposé des motifs va parfois au-delà du texte de la résolution, il n'est cependant jamais en contradiction avec celui-ci.

(Applaudissements)

PRESIDENCE DE M. GEORGES DAMAS

Vice-Président

M. GLINNE félicite le rapporteur pour les solutions proposées, mais estime devoir s'expliquer sur son abstention en Commission paritaire au sujet des garanties multilatérales en faveur des investissements privés.

Il y a là quelques priorités à considérer. Si les intérêts à long terme concernent un grand nombre d'investisseurs, dans l'immédiat ces intérêts concernent plutôt un nombre sensiblement plus restreint. C'est aussi un problème de choix. On ne peut considérer sur un même pied l'Afrique associée et l'Afrique méridionale. Par ailleurs, certains E.A.M.A., mieux pourvus, ne paraissent plus favorables à cette multilatéralisation, tandis que d'autres la souhaitent, dans l'espoir d'obtenir ainsi des investissements plus importants.

Du côté des six, les grands pays ne s'y intéressent guère, leur système d'assurance-crédit constituant une garantie de fait. En revanche, les pays du Benelux en seraient partisans. Les assurances-crédits fonctionnent toutefois dans un cadre national, ce qui comporte un certain nombre d'inconvénients. Le problème doit être étudié sous tous les points de vues, non seulement du point de vue des investisseurs privés. La garantie doit s'accompagner d'un code de bonne conduite de l'investisseur. Pour mettre fin à certaines situations scandaleuses, il est indispensable de définir un plafond du taux de profit.

Par ailleurs, l'orateur estime plus important faire appel aux contribuables pour augmenter la dotation du F.E.D. que pour offrir des garanties meilleures aux intérêts privés.

M. Glinne souligne les problèmes particuliers soulevés par certains investissements en Afrique méridionale. Il cite l'exemple des investissements franco-allemands pour le barrage de Cabora Bassa à la frontière entre le Mozambique et la Rhodésie, destiné, non pas à aider les populations africaines, mais à permettre l'implantation au Mozambique de 200 à 300.000 colons portugais. Il se réserve de revenir sur ce point.

M. NGO'O MEBE présente tout d'abord les excuses de M. Marigoh-Mboua, Président de l'Assemblée nationale fédérale, qui pour des raisons indépendantes de sa volonté ne peut assister à la Conférence. Il remercie tous ceux qui ont contribué à l'organisation de la présente réunion de la Conférence. L'association a désormais donné une base solide à la coopération entre Etats à niveaux de développement différents.

Il est réconfortant de noter que les parties contractantes se sont inspirées des résolutions de Strasbourg et de Tananarive pour l'élaboration de la nouvelle convention. A cet égard, la délégation camerounaise exprime sa satisfaction pour l'esprit dans lequel le problème de l'industrialisation des Etats associés a été abordé.

Pour des pays à 90 % agricoles, il est cependant impensable de concevoir l'industrialisation sans tenir compte de leur structure agricole, car l'économie des Etats associés dépend étroitement des conditions d'écoulement des matières premières sur le marché mondial. Les Etats associés ont à plusieurs reprises dénoncé l'amenuisement progressif des préférences et ils ont exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences néfastes que pourrait avoir un nouvel aménagement tarifaire sur leurs économies, encore fortement tributaires de l'écoulement de ces produits.

Dès lors, il y a lieu de s'inquiéter de cet amenuisement des préférences sous le prétexte du principe, tout théorique, de l'autonomie tarifaire dans une zone de libre-échange. Heureusement, la Communauté, lors de la définition de la politique agricole commune, a reconnu que le nouveau régime devra être plus favorable que le régime général applicable aux produits agricoles originaires des pays tiers.

Les efforts des E.A.M.A. devraient porter sur la valorisation industrielle de leur production rurale et sur la création d'industries contribuant à l'approvisionnement des marchés nationaux.

L'orateur lance un appel pour que toutes les ratifications de Yaoundé II interviennent avant le 30 juin 1970.

(Applaudissements)

M. BRIOT félicite le rapporteur pour son travail. Le problème essentiel de l'industrialisation étant celui de repérer des capitaux non seulement à l'extérieur mais également sur place, il ne saurait être question de sous-estimer la gravité de la détérioration des termes de l'échange. Cette détérioration risque de compromettre la formation d'épargne locale.

Les pays africains sont seuls juges en matière d'investissements venant de l'extérieur. Il faut toutefois faire preuve d'une certaine prudence. L'orateur souligne la nécessité de soumettre tous les projets d'investissement à une étude préalable, qui tienne compte du cadre général. Les investissements présupposent un effort adéquat pour la formation humaine.

Les projets doivent compter avec les réalités régionales et une action très active doit être menée pour la création d'infrastructures. Il rappelle que les frontières sont tout aussi artificielles en Afrique qu'en Europe d'où la nécessité de veiller à une localisation rationnelle des investissements. Il cite à ce propos l'exemple du prolongement du transcamerounais jusqu'à Fort Lamy.

Les efforts d'industrialisation ne seraient pas suivis d'effets si les conditions de l'échange commercial n'étaient pas améliorées. L'exemple même de la prospérité des villes hanséatiques démontre que l'acte commercial rémunère beaucoup plus que l'acte de production.

L'orateur insiste sur l'importance de la coordination des aides. Il souligne avec faveur l'initiative prise à La Haye par la délégation française en vue d'un système de garantie aux investissements.

(Applaudissements)

M. RAKOTO, abordant du point de vue malgache le problème de l'industrialisation, entend mettre l'accent sur l'aspect humain et social de l'opération. Gouverner, c'est prévoir. Aujourd'hui d'ordre économique, le problème peut demain se poser en termes idéologiques. Il importe de créer les emplois nécessaires, d'ici 10 ou 15 ans, à la jeunesse d'aujourd'hui.

Dans son rapport, M. Dewulf établit à juste titre une distinction entre les problèmes de l'industrie de base et d'exportation et les problèmes que pose l'industrie de substitution.

La première catégorie connaît des problèmes d'investissements et d'organisation des débouchés. A ce propos, l'orateur soulève la question de l'industrie sucrière de Madagascar. Il s'agit d'une industrie très intégrée, qui occupe plus de 30.000 personnes. On ne saurait donc minimiser son importance. M. Rakoto s'étonne, dès lors, de la non-adhésion de la C.E.E. à l'accord international sur le sucre. Il demande à M. Rochereau quelle est la politique de la Communauté en ce domaine et si la C.E.E. aurait encore l'intention d'adhérer à cet accord.

Madagascar voudrait réserver une priorité à cette industrie de substitution, car c'est elle qui est la plus facile à organiser dans ce pays. L'orateur se réfère aux propos tenus par M. Rochereau en 1964 devant le Parlement européen, lorsqu'il a parlé d'une forme de division du travail à l'échelle internationale et d'une répartition des objectifs de production. Etant donné la compétitivité de certaines industries des E.A.M.A. par rapport aux industries homologues d'Europe et compte tenu des clauses de l'association relatives à la liberté de circulation des capitaux et des personnes, l'orateur demande s'il ne serait pas plus rationnel de transférer certaines de ces industries d'Europe vers l'Afrique ou Madagascar. Il serait en outre intéressant de savoir dans quelle mesure

l'opinion publique européenne serait disposée à accepter ce transfert.

(Applaudissements)

M. COUSTE déclare qu'industrialiser c'est investir, c'est-à-dire employer des capitaux et prendre un risque sur l'avenir. Il est heureux que la convention de Yaoundé II fasse place à ce problème de l'industrialisation qui n'avait pas encore été clairement vu lors de l'élaboration du Traité de Rome.

Pour réussir l'industrialisation des E.A.M.A., il importe avant tout que chaque Etat d'Afrique soit attentif au fait qu'il faut d'abord créer et employer une épargne locale. Si l'épargnant n'a pas confiance dans l'avenir de son pays, il est exclu que l'étranger investisse dans ce pays. Ceci suppose la promotion de la production agricole, étape essentielle pour la formation de capitaux. D'où la nécessité d'une commercialisation plus poussée des produits agricoles.

Les capitaux venant de l'étranger ont un rôle à jouer, à condition que l'on trouve dans les pays associés les partenaires indispensables pour la création d'industries. Il ne suffit donc pas de disposer de capitaux; il faut également créer les conditions nécessaires aux investisseurs pour avoir confiance dans l'avenir du pays en question.

Un système de garantie devient ainsi indispensable, conformément au souci maintes fois exprimé par la Commission des Communautés européennes.

Un complément indispensable à l'industrialisation est la formation des hommes. Il ne suffit pas de former seulement des techniciens, mais encore faudra-t-il disposer de cadres, car le fonctionnement de l'industrie n'est pas possible sans une gestion efficace.

Il va de soi qu'il ne suffit pas de créer des industries, mais encore faut-il garantir des débouchés pour leurs produits.

(Applaudissements)

M. OUEDO remercie tous les organisateurs de la Conférence au nom de la délégation tchadienne.

Sans remettre en cause la nouvelle convention, l'orateur manifeste une certaine inquiétude quant à son application. L'industrialisation constituant l'objectif numéro un, il se demande si les pays qui conservent leur vocation agricole ne risquent pas d'être défavorisés.

Les aides prévues à l'article 20 étant limitées, l'orateur demande à la Commission quelles sont les mesures envisagées pour éviter que ces pays ne fassent figure de parents pauvres au sein de l'association.

(Applaudissements)

M. BERSANI remercie M. Dewulf pour son travail.

La signature de Yaoundé II a définitivement consolidé le régime d'association. L'industrialisation en est devenue le pari des années 70. L'accent qui est mis sur le problème d'industrialisation ne doit pas faire oublier l'importance du secteur agricole.

L'orateur rappelle qu'il s'est déjà prononcé au Parlement européen, lors du débat sur les ressources propres, pour un système qui permettrait de garantir l'alimentation automatique du FED. Il s'agirait de verser les 0,50 % des budgets militaires et de prévoir un impôt à lever sur l'ensemble des contribuables. Ceci engagerait à une plus grande responsabilité civique à l'égard de l'association.

L'orateur propose qu'un rapport sur la régionalisation du développement soit prochainement présenté à la Conférence. Il accepte l'élargissement de l'association à d'autres pays africains, parallèlement à ce qui devrait se faire prochainement en Europe. Les mesures particulières en faveur des dix-huit Etats associés devraient toutefois être préservées dans ce cadre élargi. Il souhaite en tout état de cause que l'on s'achemine vers une véritable politique panafricaine.

L'orateur estime qu'il faut procéder à l'industrialisation. Un effort adéquat devra être mené pour la formation de l'élément humain. Les différents programmes, publics et privés, devront faire l'objet d'un effort de coordination, pour éviter des interventions épisodiques. Les conditions de participation des travailleurs à la politique d'industrialisation sont également à étudier. Il rappelle à ce sujet les récentes prises de position des deux centrales syndicales internationales CISL et CLTI.

M. Bersani demande à M. Rochereau quelles sont à l'heure actuelle les perspectives d'utilisation de l'énergie nucléaire pour le développement de l'économie africaine.

L'orateur remercie chaleureusement les autorités allemandes pour l'accueil réservé aux membres de la Conférence.

(Applaudissements)

M. ROCHEREAU, membre de la Commission des Communautés européennes, évoque tout d'abord les diverses phases (Tananarive, Menton, Niamey, Hambourg) du débat sur l'industrialisation, problème fondamental et nouveau qui est au centre des préoccupations de la Conférence. L'industrialisation des E.A.M.A. est un impératif catégorique. L'association fournit un cadre et des instruments. Aucune autre organisation internationale ne dispose à cet effet d'autant de moyens.

Après avoir rendu hommage à M. Dewulf pour un travail qui a le mérite de réunir des données qui, avant, étaient éparpillées, l'orateur souligne la complexité du problème. Il faut procéder de façon pragmatique pour déboucher sur des actions précises. S'il lui est malaisé de souscrire au contenu du rapport proprement dit, il peut donner son assentiment à l'ensemble de la proposition de résolution.

L'essentiel, c'est de passer à l'action. A cet effet, il faut d'abord détecter les projets industriels entrant en ligne de compte pour une aide de la Communauté. L'enquête que la Commission a effectuée à ce sujet n'est sans doute pas

exhaustive. Elle n'exclut nullement d'autres études et elle est susceptible d'être complétée sous le contrôle des institutions parlementaires.

Il faut ensuite réunir dans les Etats associés les conditions nécessaires au progrès. Dans cet ordre d'idées, l'orateur souligne l'intérêt que présente pour l'Afrique une programmation à moyen terme en matière d'industrialisation.

M. Rochereau évoque ensuite le problème capital de la concertation régionale. Il renvoie à ses déclarations du 7 janvier 1969 à Tananarive. On en est encore actuellement au stade des déclarations de principe. Or, les Etats associés sont condamnés à coopérer entre eux. Si certaines structures existent déjà, d'autres sont à créer. Il serait utile de donner un cadre institutionnel à cette concertation régionale.

L'orateur traite ensuite de l'affrontement entre les possibilités européennes d'investissement et les besoins africains. L'Afrique ne doit pas accepter n'importe quelle industrialisation. L'orateur met les représentants des pays africains en garde contre l'activité de certains "vendeurs d'usines". L'achat dans les conditions imposées par ceux-ci peut s'avérer fort onéreux. Le financement par le système du crédit-fournisseur coûte parfois beaucoup plus cher que le financement normal.

Les capacités d'organisation et de gestion étant encore restreintes en Afrique, la formule de la "société mixte" semble donner les meilleures garanties de réussite.

S'adressant en particulier aux membres européens de la Conférence, M. Rochereau rappelle que la tâche des "vendeurs d'industries" est souvent facilitée par l'intervention d'organisations qui accordent des crédits à l'exportation. Il y a souvent une incompatibilité entre la politique poursuivie par ces organisations, qui n'ont d'autre but que de favoriser l'exportation, et la politique menée en matière d'aide au développement.

Quant à l'orientation des investissements privés, il pourrait s'agir là d'un faux problème. Il importe de ne pas gêner les investissements privés, mais, au contraire, de les favoriser. Ce qu'il faut éviter avant tout, c'est l'anarchie. Ces investissements doivent s'inscrire dans une politique cohérente.

Répondant à une question posée par M. Rakoto Zafimahery, M. Rochereau précise que la Communauté a la volonté de participer à l'accord international sur le sucre. Les pourparlers se poursuivent et si les positions doivent se rapprocher, comme il est vraisemblable, la Communauté pourrait faire partie intégrante de l'accord. En ce qui concerne la division du travail, l'orateur précise qu'il ne saurait être question d'envisager d'autorité le transfert de certaines industries d'Europe en Afrique. Par contre, il y aurait lieu de favoriser l'implantation en Afrique de certaines industries compétitives, même si elles devaient devenir progressivement concurrentes des industries européennes.

Au représentant tchadien, qui avait demandé des précisions sur les perspectives ouvertes à son pays par la nouvelle convention, M. Rochereau répond que le Tchad continuera, vraisemblablement comme avant, de bénéficier de l'aide du Fonds européen de développement. S'il y a un pays qui, malheureusement, est susceptible de bénéficier de l'article 20 de la convention, il semble bien que ce soit le Tchad.

M. Rochereau remercie la Conférence parlementaire de l'aide qu'elle a toujours apportée et qu'elle continue d'apporter au travail de la Commission.

(Applaudissements)

La séance est levée à 18 h 45.

